

**Inscription au registre nominatif des personnes âgées et handicapées bénéficiaires
du plan d'urgence départemental (décret 2004-926 du 1^{er} septembre 2004)**

INFORMATION IMPORTANTE :

Ce registre est prévu par la loi pour permettre l'intervention des services d'urgence dans le cadre du « plan canicule » mis en œuvre par l'état. Les personnes concernées doivent se faire connaître auprès du C.C.A.S.
En cas d'activation du plan canicule votre adresse sera transmise, à la demande du Préfet, aux services d'urgence qui pourront prendre contact avec vous. Ce plan d'urgence ne remplace en aucun cas la famille ou le voisinage, dans leur rôle naturel et habituel.
Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez auprès du CCAS d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

ETAT CIVIL

NOM :

Prénom :

Adresse :

 :

Date de naissance ou âge :

Médecin traitant : (nom/tél.)

Personne à contacter en cas d'urgence : (nom/qualité/tél.) :

OBSERVATIONS PARTICULIERES

<u>Mobilité</u>	à l'intérieur du domicile	OUI	NON
	à l'extérieur du domicile	OUI	NON

Santé (informations importantes) :

INTERVENANTS EXTERIEURS

Aide à domicile OUI NON Si oui, nom/tél.

Infirmière OUI NON si oui, nom/tél.

Autres OUI NON Qui et coordonnées :

ABSCENCES PREVISIBLES (Juillet et Août)

Indiquez les dates : duau / et duau

Je soussigné(e) demande à être inscrit(e) au registre nominatif dans le cadre du plan d'urgence départemental.

A....., le
Signature